

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 7 ET 8 OCTOBRE 2019**

**Point 8 de l'ordre du jour**

**Transmission du postulat déposé par  
Mme Marie-Christine Baechler, au nom du groupe PS-Les Verts,  
sur l'adhésion à la Charte de la Cité bienveillante**

Lors de la séance du 27 mai 2019, Mme Marie-Christine Baechler a déposé la proposition citée en titre :

Adhésion de la Commune à la "Charte de la Cité Bienveillante" promue par Palliative-Fribourg : cela consiste à un engagement de la ville à adopter une vision de la santé et du bien-être intégrant l'empathie de la communauté pour prévenir la stigmatisation, l'isolement et la solitude, inhérents aux maladies potentiellement mortelles, invalidantes et neurodégénératives. Des citoyens de tous âges sont concernés, y compris les enfants.

Une brochure explicative est téléchargeable sur le site [www.palliative-fr.ch](http://www.palliative-fr.ch)

Mme M.-C. Baechler a entretemps démissionné du Conseil général. Etant donné que le groupe PS-Les Verts a informé que son intervention était reprise par un autre membre, celle-ci est maintenue (art. 103 al. 2 du règlement du Conseil général).

La proposition a été transmise au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 9 septembre 2019, ledit Bureau a examiné la **qualification formelle** de cette intervention parlementaire : son objet, à savoir la décision d'adhérer à une charte, ne relève pas de la compétence du Législatif (art. 57<sup>bis</sup> et 10 LCo). Il ne s'agit donc pas d'une proposition mais d'un **postulat**, lequel est déclaré recevable.

**Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Marie-Christine Baechler, au nom du groupe PS-Les Verts, sur l'adhésion à la Charte de la Cité Bienveillante.**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE BULLE**

**Le Président**

**Malik Seydoux**

**Le Secrétaire**

**Guy Monney**